



École Saint-Ser
Maternelle et Primaire

Dossier de pré-inscription Année 2023/2024 v1 17/10/22

La procédure d'inscription d'un enfant à l'école Saint-Ser est la suivante.

Étape 1 : Envoi du « Dossier de pré-inscription » complet.

Étape 2 : Après étude du dossier de pré-inscription, un rendez-vous pourra être proposé par la directrice.

Étape 3 : En fonction du rendez-vous et des places disponibles, la réponse à la demande d'inscription sera communiquée par écrit. En cas de réponse positive, le chèque de 50 euros par enfant de frais d'inscription sera encaissé et non remboursable. Le chèque du premier mois de scolarité devra être envoyé dans un délai de 15 jours. Au-delà de ce délai la place ne sera plus réservée. Ce chèque sera encaissé en juillet. Il ne sera pas remboursé si la famille se désiste.

Étape 4 : L'inscription sera acquise de manière définitive après soumission du dossier d'inscription complet c'est-à-dire lorsque l'école aura reçu début juin le quitus financier de l'établissement précédent et pour chaque enfant le contrat de scolarisation complété et signé en deux exemplaires, le certificat de radiation de l'établissement précédent, les derniers bulletins scolaires, l'avis de passage dans la classe supérieure.

Liste des pièces constitutives du dossier de pré-inscription à renvoyer à : Ecole Saint Ser. Maison Saint Joseph. 10 avenue des libérateurs 13080 Luynes.

PAR FAMILLE

	Photocopie du livret de famille ou de l'acte de naissance (Page parents et pages des enfants)
	Projet pédagogique signé
	Règlement intérieur signé
	Tarif 2023 2024 signé

PAR ENFANT

	Fiche de pré-inscription par enfant
	Photocopies des bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année en cours
	Photocopie du livret de famille catholique ou du certificat de baptême
	Photocopie des pages <i>vaccinations</i> du carnet de santé
	Un chèque de 50 euros à l'ordre de AECSS par enfant de frais d'inscription. Il sera encaissé au moment où l'école donnera une réponse positive écrite à la demande d'inscription.
	3 photos d'identité

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.